

Rogers Communications Inc.

Mémoire présenté dans le cadre des consultations prébudgétaires de 2019



## Recommandations de Rogers relatives au budget de 2019

- **Recommandation 1** : Réduire le taux d'imposition sur le revenu des sociétés ou augmenter à 50 % le taux de déduction pour amortissement (DPA) des investissements dans l'infrastructure de télécommunications.
- **Recommandation 2** : Imposer l'enregistrement obligatoire des fournisseurs étrangers de fournitures numériques aux consommateurs canadiens.
- **Recommandation 3** : Travailler en collaboration avec les gouvernements provinciaux et municipaux pour réduire les obstacles aux investissements dans le réseau, ce qui comprend la modification de la *Loi sur les télécommunications* afin de donner au CRTC le pouvoir de réglementer l'accès aux poteaux électriques et aux conduits.



**Nick Pantaleo, FCPA, FCA**  
Rogers Communications Inc.  
350, rue Bloor Est, 2<sup>e</sup> étage,  
Toronto (Ontario)  
M4W 0A1

[Nick.Pantaleo@rci.rogers.com](mailto:Nick.Pantaleo@rci.rogers.com)  
416-935-4800

Le vendredi 3 août 2018

L'honorable Wayne Easter  
Président, Comité permanent des finances de la Chambre des communes  
Chambre des communes  
Ottawa (Ontario)  
Canada  
K1A 0A6

Monsieur,

Nous répondons à l'invitation du Comité permanent des finances de la Chambre des communes qui sollicite des mesures potentielles à inclure dans le budget fédéral de 2019.

Comme Rogers est le plus important fournisseur de services de communication sans fil au Canada et un des principaux fournisseurs de services de télévision par câble, d'Internet haute vitesse et de téléphonie pour les consommateurs et les entreprises du Canada, elle s'intéresse particulièrement à l'attention que le Comité porte aux mesures visant à améliorer la productivité et la compétitivité des Canadiens et des entreprises canadiennes.

Société publique canadienne, Rogers **emploie actuellement plus de 24 000 personnes** au Canada. Au cours de notre exercice le plus récent, nous avons enregistré un **chiffre d'affaires de 14,1 milliards de dollars** presque entièrement au Canada et, en 2018, nous prévoyons consacrer entre **2,6 milliards et 2,8 milliards de dollars** pour améliorer et mettre à niveau notre infrastructure de télécommunications canadienne<sup>1</sup>.

L'infrastructure de télécommunications du Canada – qui appuie la livraison de produits et de services numériques à l'ensemble des Canadiens – fait des envieux et a été bâtie en grande partie par des investissements du secteur privé, y compris de Rogers. Nous estimons que nos recommandations permettraient d'accroître et d'accélérer les dépenses dans l'infrastructure de télécommunications canadienne et offriraient des occasions de croissance économique à tous les Canadiens.

---

<sup>1</sup> Pour plus de détails sur les contributions de Rogers à l'économie canadienne, voir notre rapport de 2017 sur la responsabilité sociale d'entreprise à <https://aproposde.rogers.com/responsabilite/>.

## L'INDUSTRIE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

### **Stimulation de la croissance économique grâce à l'amélioration de la compétitivité et à la promotion de l'innovation**

On établit un lien entre l'accroissement des investissements dans l'infrastructure de télécommunications et une augmentation de la productivité et de l'emploi non seulement dans le secteur des télécommunications, mais également dans les industries qui fournissent aux entreprises de télécommunications du matériel, des services et d'autres intrants commerciaux. Ces effets indirects créent d'autres emplois dans les secteurs de la fabrication, de la construction, des métiers et des services professionnels, notamment.

Par le passé, l'évolution du réseau 2G au réseau 3G puis au réseau 4G était surtout axée sur le marché de la consommation, pour permettre aux Canadiens de se connecter à Internet à partir de leur appareil mobile plus rapidement. L'investissement continu visant à mettre à niveau l'infrastructure de télécommunications a produit des « cascades d'innovation » qui ont stimulé la création d'emplois et une croissance importante. L'avènement de nouvelles générations de technologies sans fil a amélioré les retombées globales de la connectivité Internet et a permis d'accroître la productivité et de promouvoir la création de produits, de services et d'industries nouveaux dans des domaines comme le commerce de détail en ligne, l'éducation, les opérations bancaires, l'énergie et les services commerciaux, pour en nommer quelques-uns seulement.

La prochaine innovation majeure dans la technologie réseau, le réseau 5G, sera déterminante, car elle entraînera une amélioration significative de la vitesse et de la latence du réseau. Nombreux sont ceux qui s'attendent à ce que l'introduction du réseau 5G soutienne la quatrième révolution industrielle, où tout sera connecté, traité et numérisé. Cela transformera et stimulera de nombreuses industries existantes et en créera de nouvelles (p. ex., voitures sans chauffeur, réalité virtuelle, drones de livraison, villes intelligentes, soins de santé et énergie), avec des milliards d'appareils interconnectés. **L'investissement dans le réseau 5G donnera lieu à des avantages significatifs pour les personnes et les entreprises partout au Canada et devrait ajouter près de 40 G\$ au PIB annuel d'ici 2026<sup>2</sup>.**

### **Besoin croissant d'investissements dans l'industrie des télécommunications**

Les télécommunications constituent un des secteurs qui consomment le plus de capitaux au monde. Les entreprises acceptent un énorme risque d'investissement pour en tirer un rendement un jour. Au Canada, ces coûts sont plus élevés que dans la majeure partie de l'Europe et qu'aux États-Unis, à cause des caractéristiques géographiques et démographiques du pays. L'investissement requis par employé est presque quatre fois plus important que dans les autres industries de service. Les dépenses en capital et les coûts de financement connexes représentent **plus de 60 %** du profit d'exploitation de Rogers.

Les investissements doivent continuer d'augmenter. La croissance exponentielle du trafic sur les réseaux du Canada se poursuivra avec le développement de la technologie 5G. Bien que cette technologie soit considérée comme révolutionnaire, elle est aussi très onéreuse, car les transporteurs devront améliorer de façon importante leurs infrastructures réseau. On estime que les entreprises de télécommunications canadiennes **devront investir 26 G\$ dans l'infrastructure de réseau 5G** pour que les consommateurs et

---

<sup>2</sup> Voir le document d'Accenture intitulé *Fuel For Innovation, Canada's Path in the Race to 5 G*, 2018.

les entreprises continuent de recevoir les services de bande passante de calibre mondial auxquels ils s'attendent maintenant<sup>3</sup>.

## **PROPOSITIONS RELATIVES À LA POLITIQUE FISCALE – Pour améliorer la productivité et la compétitivité du Canada**

L'impôt sur le revenu des sociétés augmente le coût du capital et réduit le rendement financier des projets d'investissement, ce qui réduit le nombre de projets lancés.

« De plus en plus de preuves appuient l'argument selon lequel la réduction du coût du capital pour l'utilisateur aurait un effet important sur l'investissement des entreprises. Nos résultats indiquent plus particulièrement que toute initiative stratégique éventuelle devrait modifier le coût pour l'utilisateur de façon permanente et durable. »  
[TRADUCTION] (ministère des Finances)

Tout facteur qui réduit le coût d'utilisation, comme une baisse du taux d'imposition sur le revenu des sociétés ou une augmentation de la déduction pour amortissement, encouragera la formation de capital. Un environnement fiscal plus favorable stimulera l'investissement et augmentera les investissements disponibles pour les Canadiens et les entreprises canadiennes dans les technologies de l'information et des communications.

Sachant que la décision d'investir pour une entreprise dépend largement du rendement du capital, les États-Unis ont récemment réduit le taux fédéral d'imposition sur le revenu des sociétés de 35 à 21 % et permettent dorénavant la déduction immédiate des dépenses en immobilisations, entre autres choses. Cela procurera un avantage concurrentiel à la plupart des entreprises américaines, surtout celles qui sont capitalistiques, car le coût du capital ou de l'investissement sera dorénavant inférieur. Par exemple, les entreprises de télécommunications américaines comme Verizon et AT&T obtiendront un avantage important à développer leur réseau 5G par rapport aux fournisseurs canadiens, créant un désavantage concurrentiel pour les entreprises canadiennes (comparativement à leurs homologues américains) qui dépendent de la technologie réseau pour l'amélioration de la productivité, et à développer de nouveaux cas d'utilisation fondés sur la technologie 5 G.

### **Améliorations du régime canadien de DPA**

Un objectif qui sous-tend le régime fiscal canadien consiste à créer de la prospérité et de la croissance économiques. Par le passé, le gouvernement fédéral a utilisé le régime de DPA pour favoriser les initiatives stratégiques sur l'économie.

Nous proposons de modifier le régime de DPA en vigueur au Canada afin de réduire le coût et d'appuyer l'augmentation ou l'accélération du volume des investissements effectués par l'industrie des télécommunications. Les propositions accélèrent les déductions fiscales à l'égard des dépenses courantes que les contribuables pourraient autrement réclamer au cours d'années à venir. Autrement dit, ce qu'il en coûte au gouvernement, c'est du temps seulement.

---

<sup>3</sup> Voir le document d'Accenture intitulé *Fuel For Innovation, Canada's Path in the Race to 5 G*, 2018.

Les catégories 8 (taux de DPA de 20 % – équipement de radiocommunication), 42 (taux de DPA de 12 % – câbles de fibres optiques et équipement de téléphonie ou de transmission de données qui consiste en des fils ou des câbles) et 46 (taux de DPA de 30 % – matériel d’infrastructure pour réseaux de données et logiciels d’exploitation pour ce matériel) regroupent les investissements les plus importants de l’industrie des télécommunications.

Nous recommandons d’inclure tous les investissements en télécommunications dans la catégorie 46 et d’augmenter le taux de DPA de la catégorie 46 pour le faire passer de 30 à 50 %. Ainsi, on réduirait le coût et augmenterait le volume des investissements dans ce domaine<sup>4</sup>. Comme solution de rechange à l’augmentation du taux de DPA pour l’ensemble des équipements de télécommunications, comme cela est recommandé plus haut, nous proposons :

- D’éliminer les incohérences dans le taux de DPA pour le « matériel d’infrastructure pour réseaux de données »<sup>5</sup> et le matériel informatique. En raison d’une exclusion précise s’inscrivant dans la catégorie 50, le matériel d’infrastructure pour réseaux de données et les logiciels d’exploitation connexes entrent dans la catégorie 46 (taux de 30 %), tandis que le matériel électronique universel de traitement de l’information (p. ex. matériel informatique) et les logiciels d’exploitation connexes entrent dans la catégorie 50 (taux de 55 %). Les deux types de matériel fonctionnent de manière similaire et continuent de connaître une croissance importante sur les plans de l’innovation et du changement technologique, ce qui entraîne l’accélération de l’obsolescence.
- De suspendre l’application des règles « disponible pour utilisation » (DPU)<sup>6</sup> et de la « demi-année »<sup>7</sup>. Ensemble, les règles DPU et de la « demi-année » ont une incidence importante sur le montant de la DPA qu’il est possible de réclamer au cours de l’année pendant laquelle un investissement est réalisé. Dans certains cas, la DPA ne peut pas être réclamée en totalité relativement à un investissement réalisé il y a plus de 12 mois.

### **Ventes électroniques aux consommateurs canadiens par des fournisseurs non résidents**

Les fournisseurs canadiens de services de vente électronique doivent s’inscrire aux fins de la TPS/TVH et la percevoir sur leurs fournitures vendues à leurs clients canadiens, tandis qu’un fournisseur non résident pourrait structurer ses affaires de façon à éviter de percevoir et de verser la taxe. Sans compter qu’il en découle une perte toujours croissante de recettes fiscales, cette différence désavantage aussi les entreprises canadiennes sur le plan de la concurrence et décourage l’investissement au Canada.

À mesure que l’utilisation du commerce électronique canadien continue de croître, les entreprises canadiennes continuent d’être désavantagées, et le gouvernement canadien ne cesse de perdre des revenus

---

<sup>4</sup> Le Conference Board of Canada, « Du téléphone fixe au haut débit mobile : Déterminants fiscaux de l’investissement dans le secteur canadien des télécommunications », décembre 2015.

<sup>5</sup> Défini au paragraphe 1104(2) du *Règlement*.

<sup>6</sup> En vertu de la règle DPU, les immobilisations doivent être prêtes et disponibles pour utilisation avant qu’on puisse les consigner en tant qu’ajout à une catégorie et les amortir aux fins de l’impôt sur le revenu.

<sup>7</sup> La règle de la demi-année limite le montant de la DPA déductible au cours de la première année en ce qui concerne la plupart des biens acquis.

importants. La plupart des autres pays de l'OCDE (et même des pays non membres de l'OCDE<sup>8</sup>) ont cherché à surmonter cette difficulté, alors que le Canada continue de retarder l'adoption d'une solution. Le gouvernement du Québec a récemment adopté l'approche de l'OCDE, déclarant que « le gouvernement du Québec reconnaît les difficultés que soulève l'application de mesures de taxation dans le contexte de l'économie numérique, mais considère que le statu quo n'est plus possible. Le régime de la TVQ doit être adapté aux réalités du XXI<sup>e</sup> siècle. »<sup>9</sup>

Le Canada ne peut plus s'appuyer sur une approche dépassée pour l'économie numérique. Par conséquent, nous suggérons fortement l'approche adoptée par le Québec et la plupart des pays de l'OCDE, qui est d'imposer l'enregistrement obligatoire des fournisseurs étrangers de fournitures numériques aux résidents canadiens en vertu de la *Loi sur la taxe d'accise* (Canada). Une analyse plus exhaustive figure dans le mémoire que nous avons présenté lors d'une consultation précédente du gouvernement fédéral<sup>10</sup>.

## PROPOSITIONS RELATIVES À L'ACCÈS AUX INFRASTRUCTURES

### **Le déploiement efficace de réseaux de pointe stimule l'innovation et la croissance de la productivité**

La surveillance réglementaire des infrastructures réseau est partagée entre les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux. Afin de faciliter le déploiement efficace des réseaux filaires et sans fil de pointe, tous les niveaux de gouvernement doivent travailler ensemble pour s'assurer que les fournisseurs de services de télécommunications ont accès aux infrastructures essentielles comme les tours, les sites, les poteaux électriques, les conduits et les droits de passage. Cela implique le maintien de tarifs d'accès raisonnables afin d'éviter des coûts d'exploitation supplémentaires qui empêchent l'agrandissement du réseau.

Dans sa réponse au rapport du Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie portant sur la connectivité à large bande dans les régions rurales du Canada, le gouvernement a reconnu qu'« un accès efficace et utile à ces biens peut réduire grandement les coûts de déploiement, éviter une redondance inutile et permettre un déploiement plus rapide<sup>11</sup> ».

Nous suggérons que le gouvernement du Canada travaille en collaboration avec les gouvernements provinciaux et municipaux pour réduire les coûts de déploiement du réseau et supprimer les obstacles aux investissements dans le réseau. Cela implique l'accès obligatoire à l'équipement réseau des droits de passage et structures municipaux.

Nous suggérons également que la *Loi sur les télécommunications* soit modifiée afin de donner au CRTC le pouvoir de réglementer l'accès aux poteaux électriques et aux conduits pour les fournisseurs de services de télécommunications. Le CRTC a beaucoup plus d'expérience dans l'établissement de tarifs, car il a

---

<sup>8</sup> La décision récente de la Cour suprême des États-Unis dans l'affaire *South Dakota v. Wayfair, Inc., et al.* autorise les États américains à percevoir des taxes sur les ventes en ligne d'entreprises n'ayant pas de présence physique dans l'État.

<sup>9</sup> Gouvernement du Québec, Budget 2018-2019, p. A6, <http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2018-2019/index.asp>.

<sup>10</sup> Rogers Communications, présentation sur la perception efficace des taxes de vente à l'égard des ventes en ligne à des Canadiens conclues par des vendeurs situés à l'étranger [TRADUCTION], juin 2014.

<sup>11</sup> [Réponse du gouvernement au onzième rapport final du Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie](#), Chambre des communes, juin 2018.

développé une méthode de fixation des tarifs équilibrée qui permet aux propriétaires de recouvrir une portion raisonnable des coûts.

\*\*\*\*\*

Nous remercions le Comité de nous avoir donné l'occasion de présenter nos propositions.

Cordialement

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Nick Pantaleo', with a long, sweeping flourish extending to the right.

Nick Pantaleo, FCPA, FCA  
Le vice-président principal, Finances de l'entreprise  
Rogers Communications